

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants..... 32
- procurations..... 05

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :

télétransmission en Préfecture le :

- 9 DEC. 2022

publication en ligne le :

- 9 DEC. 2022

DAVIET Roland, Maire.

Le 6 décembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf Mme Martine COUTAZ, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Ségolène GUICHARD, M. Thierry GUVIET, M. Eric JANIN, et Mme Stéphanie VEREL, absents et excusés.

Mme Martine COUTAZ a donné procuration à M. Philippe MORIN.

Mme Ségolène GUICHARD a donné procuration à M. Roland DAVIET.

M. Thierry GUVIET a donné procuration à M. Adrien GUILMAIN.

M. Eric JANIN a donné procuration à M. Jean-Philippe BOIS.

Mme Stéphanie VEREL a donné procuration à Mme Corinne MASSE.

M. Lucien LAVOREL a été désigné secrétaire de séance.

- O B J E T -

**2022 / 106 Acquisition foncière - BOUYGUES IMMOBILIER - Opération immobilière
"Au Pré de la Tour" - Parcelles cadastrées 181 AD 578, 580, 584 et 585 :**

Messieurs les Maires Adjointes exposent ;

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire n° 07418112X0007 délivré à la société SCI BOUYGUES IMMOBILIER par arrêté municipal en date du 7 novembre 2012 pour l'édification d'un ensemble immobilier comprenant 54 logements collectifs sur un terrain sis rue des Grands Champs, il avait été convenu la rétrocession au profit de la Commune des parcelles cadastrées suivantes telles qu'identifiées sous teinte jaune au plan ci-annexé, en vue de l'aménagement des voies dénommées "Chemin de la Tour" et "Rue des Grands Champs" :

Ancien numéro cadastral	Nouveau numéro cadastral	Superficie en m ²	Nature
181 AD 380a	181 AD 578	2 m ²	Partie de la voie "Chemin de la Tour"
181 AD 381a	181 AD 580	2 m ²	
181 AD 440e	181 AD 584	8 m ²	
181 AD 440a	181 AD 585	52 m ²	Trottoir de la rue des Grands Champs

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement viaires susvisés ont été réalisés et qu'il y a donc lieu de régulariser cette rétrocession au profit de la Commune ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE SE PORTER ACQUÉREUR des parcelles cadastrées à la section 181 AD sous les numéros 578, 580, 584 et 585 susvisées et telles que figurées sous teinte jaune au plan ci-annexé, d'une superficie totale de 64 m², propriété de BOUYGUES IMMOBILIER.

DE PRÉCISER que cette acquisition est consentie sans contrepartie financière eu égard à une jurisprudence constante qui considère qu'il est logique de n'accorder aucune valeur au sol des voies dont l'usage épuise toute la valeur vénale au bénéfice des parcelles qu'elles desservent.

DE PRENDRE EN CHARGE tous les frais afférents (frais notariés).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la régularisation de ce dossier par acte authentique.

DE PRÉCISER que le transfert de propriété et de risque interviendra à la réitération de la présente délibération par acte authentique.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Epagny Metzès. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text "MAIRIE EPAGNY METZÈS" and "74". A large, stylized black signature is written over the seal.

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature in cursive script, appearing to read "L. Lavorel", written over a horizontal line.

Lucien LAVOREL.

Annexe à la délibération approbative du Conseil Municipal
n° 2022/106 en date du 6 décembre 2022

